

## DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

L'an 2019, le 24 avril, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués le 18 avril 2019, se sont réunis au nombre prescrit par la loi à la salle n°2 du siège de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Etaient présents :

M. Hervé BERTRAND, M. Gérard COINSMANN, Mme Claudine COLAS, M. Philippe DANIEL, M. Jacques DEWAELE, M. Bruno DUJARDIN, Mme Rose-Marie FALQUE, Mme Annie FARRUDJA, M. Laurent GELLENONCOURT, M. François GENAY, Mme Marie-Jo GEORGES, M. Christian GEX, Mme Dominique JACQUOT, M. Jacques LAVOIL, M. Frédéric MAILLIOT, M. Michel MARCHAL, M. Thierry MERCIER, M. Bernard MULLER, M. Jacques PISTER, M. Guy SERVANT, M. Éric TAVERNE, Mme Damienne VILLAUME.

Etaient excusés avec pouvoir :

M. Laurent de GOUVION SAINT CYR pouvoir à M. Hervé BERTRAND, M. Francis LARDIN pouvoir à Mme Annie FARRUDJA, Mme Sabrina VAUDEVILLE pouvoir à M. Christian GEX.

Etai(ent) excusé(s) :

M. René ACREMENT remplacé par M. Éric TAVERNE, M. Jean-Christophe AUBERT remplacé par M. Gérard COINSMANN, M. Guy BIENTZ remplacé par M. Jacques LAVOIL, M. Noël MARQUIS remplacé par Guy SERVANT.

M. Philippe ARNOULD, M. Jonathan KURKIENCY, M. Jacques LAMBLIN, M. Jean-Paul MARTIN.

Voix consultatives: Mme Sophie LEHE était présente et M Claude RICHARD était excusé.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Claudine COLAS.

## 2019-032: MOBILITE:

AMENAGEMENT D'UN POLE D'ECHANGE MULTIMODAL AUTOUR DE LA GARE DE BACCARAT DEMANDE DE SUBVENTION REGION GRAND EST DISPOSITIF D'INTERVENTION REGIONAL D'INTERMODALITE GRAND EST

En concertation avec la Région Grand Est, le Département de Meurthe-et-Moselle, la Multipôle Nancy Sud Lorraine, la Communauté du Territoire de Lunéville à Baccarat et la Ville de Baccarat, le PETR du Pays du Lunévillois et SNCF - Gare et Connexions ont élaboré un avant-projet de l'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal pour la Gare de Baccarat.

En effet, la Gare de BACCARAT, fréquentée en 2017 par plus de 132 000 voyageurs par an, comptabilise 32 allers – retours par jours (soit 16 arrêts dans chaque sens).

Rappelons que le schéma de cohérence territorial du Sud de la Meurthe et Moselle a identifié Baccarat comme un pôle d'échange multimodal local. Le projet d'aménagement propose donc de conforter cette fonction en améliorant l'accueil des usagers, en prenant en compte l'ensemble de leurs modes de déplacements.

Ces travaux permettront également d'ouvrir d'avantage l'espace d'accès à la gare depuis la ville et autoriseront des possibilités d'évolution et d'extension futures. En effet, la Communauté de Communes du Territoire du Lunéville à Baccarat et la Ville de Baccarat mènent actuellement une étude soutenue par la Région Grand Est visant les bourgs structurants en milieu rural en les aidant à développer ou à rétablir des fonctions de centralité et à améliorer le cadre de vie.

Il est précisé que l'opération portant sur les périmètres de maîtrise d'ouvrage de SNCF Gares & Connexions et du Pôle d'Equilibre Territorial et rural du Pays du Lunévillois, elle sera confiée à SNCF Gares & Connexions sur la base d'un contrat de délégation de maîtrise d'ouvrage.

## Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT	%
Travaux	400 500,00	Etat DSIL Contrat de ruralité	200 000,00	42,30
Maitrise d'œuvre	36 045,00	Région Grand Est	112 665,50	23,84
Maitrise d <sup>r</sup> ouvrage	16 020,00	Département 54	47 259,00	10,00
Frais annexes	20 025,00	Autofinancement	112 665,50	23,84
TOTAUX	472 590,00	TOTAUX	472 590,00	100,00

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avant-projet d'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal à la gare de Baccarat,
- **AUTORISE** le Président à mener la poursuite du projet et entreprendre toute démarche nécessaire à l'aboutissement du projet,
- AUTORISE le Président à demander une subvention auprès de le REGION GRAND EST dans le cadre de son règlement DIRIGE,
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage et financières, leurs annexes, les avenants et tout document se rattachant au projet,
- PRECISE que les crédits sont inscrits au BP annexe Mobilité 2019 et seront inscrit aux suivants.



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à Lunéville Le Président, Hervé BERTRAND

